

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 16 juin 2017

Date de publication : 23 juin 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 9 juin 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 13

Le 16 juin 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. François BON, vice-président.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

M. Benoit BITEAU

M. Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

M. François BON

Au titre des communes

M. Bernard BORDET

M. Jean-Pierre SERVANT

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Yann HELARY

M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, Mme Lydie BERNARD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, Mme Catherine DESPREZ, M. Nicolas GAMACHE, Mme Myriam GARREAU, M. Jean-Claude RICHARD, M. Stéphane VILLAIN

Accord-cadre de maîtrise d'œuvre



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Auvergne, Ardennes, Armoiries, Ardennes, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Bocaux de la Seine-Normande, Brevine, Brière, Camargue, Causse et Marais d'Occulte, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Gorges du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallee de Chevreuse, Landes de Gascogne, Landes, Loire-Anjou-Touaine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Massif d'Ardeche, Morvan, Narbonne en Méditerranée, Normandie, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Picardie, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Quyras, Scarpe-Escarpe, Vercors, Vendée, Vignoble Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Accord-cadre de maîtrise d'œuvre

Contexte

Le Parc naturel Régional du Marais Poitevin, la Communauté de Communes Aunis Atlantique (CCAA), la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise (CCVSA) et l'Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) réalisent des ouvrages et équipements afin de favoriser le développement du tourisme fluvial dans le Marais Poitevin.

La CCVSA, la CCAA et l'IIBSN ont délégué la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin dans le cadre de conventions de mandat. L'ensemble de ces organismes ont également constitué un groupement de commande permettant de mutualiser les prestataires, notamment la maîtrise d'œuvre, et ainsi assurer la cohérence globale du programme.

Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, mandataire du groupement de commande, a engagé le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure concurrentielle avec négociation.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été passé par le Parc le 14 février pour une réception des candidatures fixée au 20 Mars.

10 candidatures sont parvenues dans les délais. La Commission d'Appel d'Offres du Parc s'est réunie le 14 avril pour retenir, après analyse, les candidats admis à déposer une offre. 5 groupements ont été retenus :

- SCE avec Atelier Up+ et TICA,
- Phytolab avec ALP et Artélia,
- Frenesis avec ATES et ECR,
- Sophie Blanchet avec Zephir, EGCA et Eau Mega,
- Bief avec espace3 architecture, agence pour la terre et Ciracaie.

Le 24 avril 2017, le Parc a adressé aux candidats admis une invitation à remettre une offre avant le 19 mai 2017. 4 offres sont parvenues dans les délais.

Le 2 juin 2017, après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du Parc a admis 3 candidats à la négociation :

- SCE avec Atelier Up+ et TICA,
- Frenesis avec ATES et ECR,
- Bief avec espace3 architecture, agence pour la terre et Ciracaie.

Le 2 juin 2017, le Parc a adressé aux candidats admis une invitation à remettre une nouvelle offre avant le 14 juin 2017. Les 3 offres sont parvenues dans les délais.

Le 16 juin 2017, après analyse des nouvelles offres, la Commission d'Appel d'Offres du Parc a classé les offres des candidats dans l'ordre suivant :

- 1 – SCE avec Atelier Up+ et TICA,
- 2 – Bief avec espace3 architecture, agence pour la terre et Ciracaie.
- 3 – Frenesis avec ATES et ECR,

Le Bureau doit délibérer au vu des propositions de la CAO.

Décisions

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- D'attribuer l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des ouvrages et des équipements relatifs à la navigabilité de la Sèvre et à son exploitation touristique à SCE – Atelier UP+, mandataire du groupement SCE – Atelier UP+, SCE, TICA, et d'autoriser le Président du Parc naturel régional du Marais Poitevin à le signer et le notifier
- D'autoriser le Président du Parc naturel régional du Marais Poitevin à signer et notifier le 1er marché subséquent (études préliminaires, AVP, APS, APD et autorisation loi sur l'eau) issu du présent accord cadre à SCE – Atelier UP+, mandataire du groupement SCE – Atelier UP+, SCE, TICA, pour un montant de 87 098,77 € HT

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président



Pierre-Guy PERRIER